

Investissement Canada—Loi

Je parlerais d'abord de la nécessité de savoir ce qui se passe dans notre économie. Nous avons besoin de ces renseignements afin de ne pas avoir trop de mauvaises surprises lorsque des entreprises quittent le pays et que nous perdons des emplois dans des filiales de sociétés étrangères au profit de leur siège social à l'étranger. Nous avons besoin de ces renseignements pour pouvoir communiquer entre les ministères. Je crois essentiel que ces renseignements circulent davantage entre les différents ministères. Autrement, le ministère de l'Expansion industrielle régionale risque de faciliter et d'approuver des acquisitions aux conséquences très négatives dans les secteurs relevant du ministère des Sciences et de la Technologie ou de celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Par exemple, il se pourrait qu'à la suite du rachat d'une entreprise les Canadiens ne puissent pas atteindre l'objectif qu'ils souhaitent c'est-à-dire de détenir une participation de 50 p. 100 dans le secteur pétrolier et gazier d'ici à 1990. C'est là un aspect extrêmement important. Si chaque ministère de l'État disposait des mêmes renseignements qu'ont d'autres ministères, alors nous réussirions à mieux prévenir des revirements aussi négatifs et soudains que l'on n'estime pas avantageux pour l'économie canadienne.

Je voudrais en outre aborder la question du développement régional dont il est question dans cet amendement. C'est là une conséquence très favorable de cette motion tendant à modifier le projet de loi C-15. Les députés savent peut-être comment est perçue la question de l'expansion régionale dans d'autres pays, et à ce sujet je voudrais leur dire que ce n'est pas un ministère gouvernemental qui s'en occupe, mais bien souvent le cabinet du chef du gouvernement. Cela s'explique du fait que, par le cabinet du chef du gouvernement, un État est en mesure de mieux coordonner l'expansion régionale. On évite donc de confier la question à un ministère qui a un intérêt à la chose, comme c'est le cas au Canada. Par l'entremise de son cabinet, un chef de gouvernement peut coordonner avec les autres ministères l'expansion régionale du pays. Ce facteur revêt de l'importance lorsqu'il s'agit non seulement de décider des besoins éventuels d'un investisseur pour pouvoir relancer la région, mais aussi de planifier au niveau du gouvernement l'économie future de cette région. Le gouvernement pourrait ainsi déterminer les besoins d'une région donnée pour y attirer l'activité économique qui lui sera utile.

● (1750)

Je vois que le ministre des Travaux publics (M. La Salle) est parmi nous. Je voudrais lui dire que la décision de son gouvernement de supprimer un certain service fédéral à Sydney a eu de très fâcheuses conséquences sur l'économie de la région. L'annulation du projet de décentralisation de la sécurité du revenu social que l'on devait transférer de Halifax à Sydney—où le taux de chômage dépasse 40 p. 100—enlève à une région des emplois dont elle a besoin. Le gouvernement nous prive d'emplois qu'on aurait pu créer instantanément et dont les retombées avantageuses se seraient multipliées dans la localité. Ce projet aurait stimulé et diversifié l'économie. Il aurait donné du travail aux hôtels, aux motels et aux services de transport. Le déménagement des bureaux au centre-ville de Sydney aurait eu des retombées économiques et apporté des

avantages financiers. Ce projet aurait stimulé la réorganisation du centre-ville dans une région qui a fortement besoin de cette activité.

Si le gouvernement avait examiné les activités de tous les ministères avant de prendre ces décisions, il n'aurait pas causé ainsi des difficultés supplémentaires à la région industrielle du Cap-Breton. En outre, les services du ministre n'ont pas donné suite aux projets d'aménagement du centre-ville et du port de Sydney, ce qui a rendu la ville moins accueillante pour les industries susceptibles de s'y implanter.

Il faut également consulter les gouvernements provinciaux pour définir les besoins de certaines régions. Par exemple, si une région a des installations scolaires et hospitalières satisfaisantes, elle sera beaucoup plus intéressante pour le développement régional et industriel qu'une région qui n'en a pas. Il faut examiner et coordonner l'implantation de ces équipements. Le gouvernement ne le fait pas aussi sérieusement que son prédécesseur. Les régions défavorisées prennent de plus en plus de retard sur les régions en expansion. C'est une tragédie. Si l'on peut compenser ce retard grâce au développement industriel et régional, il y aura moins à faire pour ramener cette région au niveau de la norme canadienne et, ce qui est plus important, au niveau de vie et de développement économique que nous jugeons souhaitable au Canada.

Les disparités entre les personnes sont plus importantes qu'entre les régions. En cette ère technologique, faute de planification suffisante et de coordination entre les ministères, nous ignorons quelles possibilités d'emploi seront offertes aux Canadiens. Des milliers de jeunes ont renoncé définitivement à trouver du travail. Ils ne peuvent même pas s'intégrer à un programme de création d'emplois. Ils ne font pas partie des personnes qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, mais ils n'ont pas d'emploi. Ils ne sont pas invalides. Ce sont des jeunes qui veulent démarrer dans la vie. Comme ils n'ont pas cotisé à l'assurance-chômage, ils ne sont pas admissibles aux subventions offertes uniquement aux personnes dont les prestations sont épuisées. C'est un cercle vicieux. Cette situation est très dangereuse, car nous jouons avec la vie des Canadiens. Pire encore, nous avons affaire à des personnes qui savent ce qu'elles ont à offrir à leur pays. Nous détruisons les possibilités et les espoirs des jeunes. Quant aux autres Canadiens, nous anéantissons pour eux toute possibilité de s'intégrer à l'ère technologique et aux possibilités d'emploi qui en découleront. Si nous ne faisons pas preuve de prudence, le gouvernement va créer une société dans la société—une société à laquelle s'offrent des possibilités et qui va pouvoir évoluer, et une autre qui n'aura pas le moindre espoir de profiter des avantages que peut offrir notre pays.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais traiter des deux amendements qui sont proposés à l'article 6 du projet de loi C-15. L'article 6 est important du fait qu'il crée une agence qui sera connue sous le nom d'Investissement Canada. Le premier amendement est proposé par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et le second par le député d'Essex-Windsor (M. Langdon). Ils essaient de préciser davantage ce que doivent être les attributions de l'agence.